



Adhésion - Abonnement - Tarif 2024

	Adhésion au Syndicat national des notaires	Abonnement à la revue Ventôse
<input type="checkbox"/> Jeune notaire ou 1 ^{re} adhésion*	100,00 € x ____	50,00 € x ____
<input type="checkbox"/> Office de X notaire(s), plafonnée à 1 200 €	270,00 € x ____	80,00 € x ____
<input type="checkbox"/> Notaire retraité	105,00 €	70,00 €
SANS ADHÉSION		
<input type="checkbox"/> Soutien à la défense de la profession	50,00 € et plus	
<input type="checkbox"/> Non syndiqué, salarié ou hors notariat		95,00 €
	Charge déductible Compte n° 628180	Charge déductible Compte n° 618100 – TVA (2,10 %)

* Les deux premières années civiles d'exercice

L'adhésion au Syndicat national des notaires permet de bénéficier de la **salle de signature** au siège du Syndicat. Pour tous renseignements ou réservation de la salle : 01 43 87 96 70 ou secretariat@syndicat-notaires.org

Bulletin d'adhésion / d'abonnement



Réservé SNN

Merci de retourner au secrétariat du SNN la totalité du présent bulletin d'adhésion par courrier au 73, bd Malesherbes, 75008 PARIS ou par mail : secretariat@syndicat-notaires.org accompagné de l'avis de virement (un reçu vous sera envoyé)

Le (ou les) soussigné(s)

notaire(s) à:

téléphone: e-mail: n° CRPCEN:

année(s) de naissance:

nombre de salarié(s) au 31/12 (cf. DNA): **Chiffre nécessaire pour le dossier de représentativité du SNN**

souhaite(nt) adhérer au Syndicat national des notaires s'abonner à la revue Ventôse

fait à: le: signature:

Règlement par Virement bancaire (indiquer nom + n° CRPCEN)
 Chèque l'ordre du Syndicat national des notaires

RIB

Domiciliation : Caisse des dépôts et consignations
Code banque Code guichet n° de compte clé RIB
40031 0001 0000052289K 44
IBAN : FR98 4003 1000 0100 0005 2289 K44 BIC : CDCGFRPPXXX

RÉCAPITULATION

✓ total cotisations

✓ total abonnements

TOTAL GÉNÉRAL

Conformément aux articles 15 à 22 du RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation relativement à vos données personnelles.